

1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Richard Aguet ouvre la séance à 19h17. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables. Il souhaite la bienvenue à ce Conseil Général.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire, **Mireille Sanchez**, procède à l'appel : sur les 54 membres du Conseil, 33 sont présents, 17 excusés. Le quorum étant à 18, il est atteint. Dès lors, M. le Président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 1/2017

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour sa rédaction et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le PV.

Le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, 0 refus et 2 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président signale qu'il a reçu 2 courriers : une demande d'amendement du préavis no 4/2017, nous en reparlerons au point 9 de l'ordre du jour, ainsi qu'une motion que nous traiterons au point 11 de l'ordre du jour « propositions individuelles ».

5. Assermentations

M. le Président appelle **Mme Mireille Cardinaux**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Mireille Cardinaux** prête serment et est officiellement intégrée au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 55 conseillers, le quorum est à 19.

6. Renouvellement du bureau du Conseil

M. le Président souhaite poursuivre son mandat en tant que Président et passe la parole à **M. Pascal Bonnabry**. **M. Pascal Bonnabry, 1^{er} Vice Président** demande si quelqu'un se présente. Non. **M. Richard Aguet** est donc réélu en tant que Président pour une année. L'assemblée l'applaudit.

M. le Président remercie l'assemblée pour sa réélection et la confiance accordée.

M. le Président passe maintenant à l'élection du 1^{er} vice-président. **M. Pascal Bonnabry** qui se représente. **M. Le Président** demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. **M. Pascal Bonnabry** est réélu tacitement pour une année.

M. le Président passe à l'élection du 2^{ème} vice-président. **M. Mathieu Barbay** se représente pour ce poste. **M. le Président** demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. **M. Mathieu Barbay** est réélu tacitement pour une année.

M. le Président passe ensuite aux élections des scrutateurs. **MM Patrick Blanchard** et **Jean-Claude Evesque** désirent continuer leur mandat. Aucun autre candidat ne se présente. Ils sont donc réélus tacitement pour une année.

Puis, **M. le Président** termine les élections du bureau du Conseil par les scrutateurs suppléants. **Mmes Alexandra Gaillard** et **Manon Suardet** qui désirent poursuivre leur mandat. Aucun autre candidat ne se présente, elles sont donc réélues tacitement pour une année.

7. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions

M. le Président signale qu'il n'a reçu aucune démission dans les commissions permanentes, de ce fait tout le monde est reconduit jusqu'en 2021.

M. le Président signale que suite au décès de **M. Willy Brocard**, il y a un poste à repourvoir dans la commission pour l'étude des projets de l'ancien collègue. Il attend des propositions.

Mme Christine Kaesermann propose **Mme Mireille Cardinaux** qui accepte. Elle est élue tacitement pour une année.

Concernant les autres commissions permanentes, aucune démission n'a été annoncée donc les membres poursuivent leurs mandats.

8. Préavis 3/2017 relatif aux comptes 2016 ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi**, Municipal, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **Mme Sylvie Moret**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis est soumis au vote en 4 points.

1. les comptes communaux 2016 sont acceptés à l'unanimité, 1 refus et 1 abstention.
2. Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité, 0 refus et 3 abstentions.
3. Le rapport de vérification des comptes 2016 de la fiduciaire Lambelet est accepté à l'unanimité, 0 refus et 6 abstentions.
4. Décharge d'usage a été donnée à la Municipalité, la boursière ainsi qu'à la COGEFIN à l'unanimité, 0 refus et 3 abstentions.

Le préavis no 3/2017 est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no 4/2017 relatif à l'adaptation des vacances municipales et son annexe

M. le Président passe la parole à **M. Marc Morandi**, Municipal, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe ensuite la parole à **Mme Christine Kaesermann**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis avec les modifications demandées (cf. rapport de la commission ad hoc).

M. le Président passe ensuite la parole à **Mme Sylvie Moret**, rapporteur de la COGEFIN

M. Marc Morandi, Municipal, apporte quelques compléments d'informations par rapport à 2 ou 3 paragraphes du rapport de la commission ad hoc. Peut-être que celles-ci ont échappé à la commission ad hoc. La Municipalité informe qu'elle a pris bonne note de la demande de la commission ad hoc de revoir dans les meilleurs délais les conditions de la LPP pour son personnel. Il est vrai que c'est un

sujet déjà abordé et qui fait partie d'un ensemble. Cette condition sera dans le meilleur des cas adaptée en 2019 étant donné que c'est à ce moment-là que prendra fin la prochaine prévoyance. La commission a pris connaissance que l'on allait revoir ceci et non pas affilier son personnel à la CIP, il s'agit d'une nuance qui a son importance. La deuxième chose que la Municipalité voudrait indiquer c'est qu'aujourd'hui, il y a 4 de ses membres qui ont dû diminuer leur taux d'activité. Aujourd'hui, notre Syndic travaille à 60% et d'autres Municipaux à 50, 70 et 90%, un seul étant à 100%. C'est une petite précision pour vous dire que la Municipalité a déjà fait le pas depuis un petit moment d'attribuer plus de temps à la Commune et de réduire nos contrats de travail en conséquence. Deux petites informations que la Municipalité voulait rajouter pour compléter le rapport de la commission ad hoc et qui est encore une fois remerciée pour le travail accompli.

M. Guy Mercier, fait lecture de l'amendement adressé à **M. le Président** par la commission ad hoc le 19 juin 2017.

M. le Président signale qu'après la discussion l'amendement sera voté, si celui-ci est accepté le préavis sera modifié. Par contre si l'amendement est refusé, le préavis sera voté tel qu'il a été reçu.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Besso, aimerait intervenir sur un point par un exemple. En effet, il entend que l'on discute également sur l'augmentation de 5.- pour les vacances. Cela représente environ CHF 4'500.-. Son exemple : il a été récemment changer les pneus de sa voiture. Changer les pneus lui a coûté CHF 100.- pour 30 minutes. Il pense que nos Municipaux font un travail remarquable et ils y passent du temps. Cela ne le choque pas de les augmenter. Au tarif horaire, ils seront quand même moins chers que celui du garagiste.

Mme Laurence Sachot, demande une précision : brut ou net ?

M. Marc Morandi, Municipal, pour répondre à la question, tous ces montants passent à la LPP.

M. Willy Kursner, aimerait poser une question. Les jetons de présences que les Municipaux et Syndic touchent pour les travaux effectués à l'extérieur sont reversés dans la caisse communale. Y-a-t-il de grandes différences sur les tarifs horaires lorsqu'ils sont à l'extérieur par rapport à l'indemnité actuelle de la Municipalité ? Une autre question : retouchez-vous les jetons de présences tels qu'ils sont versés à la Commune ou si les représentations à l'extérieurs sont payées au tarif actuel de la Commune ?

M. Marc Morandi, Municipal, il y a 2 catégories. Certaines commissions intercommunales travaillent en jeton de présences et certaines en vacances. Certaines commissions versent les vacances sous déduction de l'AVS directement auprès des Municipaux car c'est ainsi que le Conseil intercommunal s'est organisé. Pas de mainmise dessus mais payé en direct. Pour les jetons de présences, ils arrivent tels que prévus par le Conseil intercommunal auprès de la boursière et chaque Municipal annonce ses vacances à la Commune et sont déductibles par ce biais là. Oui, il y a disparité entre différentes vacances ou jetons de présences en fonction des règles de ces Conseils Intercommunaux.

Mme Christine Kaesermann, voudrait être claire. La Commission n'a pas voulu « chipoter » pour CHF 5.-. Il s'agit du système de vacances qui paraît un peu opaque et compliqué. Peut-être que si on leur avait soumis les augmentations des rémunérations fixes on aurait peut-être statué complètement différemment. Par contre, cela leur a apparu assez inégal.

M. Bernard Genton signale qu'évidemment cela est compliqué, mais ce qu'il faut savoir c'est que par rapport aux différentes associations intercommunales on n'a pas de prise là-dessus. La complexité est obligatoire. Voilà ce qu'il voulait dire.

Mme Laurence Sachot ne comprend pas la commission ad hoc qui a travaillé là-dessus. En regardant le comparatif elle trouve bien le système des vacances. D'autres Communes n'en ont pas et ont un salaire beaucoup plus élevé. Au moins, avec les vacances, on sait ce que font les Municipaux.

M. Thierry Molliex a fait partie de cette commission ad hoc et va essayer de répondre un peu pourquoi ils ont choisi de ne pas augmenter de CHF 5.-. La Municipalité a un modèle profilial de LPP. Ce modèle profilial augmente déjà de 14.9% les charges à la Commune pour les Municipaux. Ces 14,9% peuvent être perçus par les Municipaux soit au niveau de la LPP soit en augmentation de salaire. C'est pour cela, qu'ils ont préféré rester avec des vacances à CHF 45.- de l'heure.

M. Willy Kursner aimerait poser une question à **M. Marc Morandi, Municipal**. Il a cité que plusieurs membres de la Municipalité avaient réduits leur activité professionnelle. Il aimerait savoir si il va y avoir un gros changement par rapport à l'analyse qui a été faite sur 3 ans concernant les heures de vacances. Cela peut changer la donne l'année prochaine. Car si les taux d'activité sont reportés sur les salaires de la Municipalité.

M. Marc Morandi, Municipal signale que cette analyse a été faite sur 3 ans car a été prise une année (2014) où il y a eu énormément de vacances. Ils ont essayé, sur demande de la commission ad hoc, de pousser le bouchon assez loin pour voir jusqu'à combien d'heures cela était acceptable et ils se sont rendus compte qu'ils n'arrivaient pas à exécuter ces heures avec leur travail professionnel.

M. René Groux aimerait savoir si la Commune est affiliée de manière privée à des prestations ou cotisations ?

M. Marc Morandi, Municipal, la primauté des prestations style CIP effectivement s'adapte à un personnel communal, étatique, etc. simplement car il est plus avantageux pour des personnes qui font carrière. Inévitablement, dans l'expectative de changer les LPP du personnel on va partir dans cette direction là puisque dans les Communes c'est comme cela que ça se passe. Ce qui n'est pas le cas et la comparaison s'arrêtera là par rapport à des Municipaux ou Syndics qui eux sont que de passage. Pour répondre à la question il ne se rappelle pas si ils sont sur prestations ou cotisations mais ce n'est pas avantageux.

Mme Mireille Cardinaux remercie les Municipaux pour leur travail qui demande des sacrifices mais elle aimerait soutenir la commission dans son rapport, ce n'est pas les CHF 5.- qui sont à chipoter, mais si elle reprend l'exemple des pneus et que cela lui coûte CHF 155.- elle va se demander pourquoi ? Elle aimerait une transparence de la part de la Municipalité.

M. René Groux, ne veut pas qu'on dise qu'il faut améliorer les retraites des employés communaux, il faut qu'on le fasse. On ne peut pas avoir un effectif qui utilise un système qui est bénéfique pour les Municipaux et un système différent pour les employés qui travaillent aussi pour la Commune. Il aimerait que ceci soit entériné et protocolé.

M. Andreas Meyer, Syndic : effectivement une procédure a été entamée pour revoir les aspects de ressources humaines. Evidemment ce point en fait également partie. A partir de 2019, on a la possibilité de choisir un autre prestataire pour ces assurances. Ce processus RH comprend toutes les facettes, il a été demandé par la commission ad hoc. Tout sera prêt en 2019.

M. Willy Kursner aimerait savoir si par rapport aux versements qui ont été faits jusqu'à aujourd'hui, si du personnel sera préterité par rapport à sa future retraite. Et si cela devait être le cas est-ce qu'il y aurait un effet rétroactif pour couvrir la différence entre ce qu'il devait toucher et ce qu'il toucherait.

M. Andreas Meyer, Syndic a pris note, on ne peut donner réponse immédiatement mais cela fait partie de ce travail de RH.

L'amendement est soumis au vote : il est accepté à la majorité 13 oui, 11 refus et 6 abstentions.

Le préavis avec la modification suivante : « vacations à CHF 45.- » est accepté à la majorité 25 oui, 1 refus et 4 abstentions.

10. Communications de la Municipalité

Mme Francine Dupuis, Municipale, signale que le 9 juillet prochain, comme chaque 2^{ème} dimanche du mois a lieu le traditionnel culte. Sauf que cette fois, celui sera agrémenté par une agape qui suivra directement après la célébration œcuménique. En effet, après quelques réflexions, l'idée est venue de quelques paroissiens et citoyens de Féchy, de donner un mouvement, une impulsion afin de dynamiser les cultes à Féchy. Chaque village à ses traditions, à Féchy, la tradition est le partage autour d'un verre de vin, pourquoi ne pas associer les deux ? Rendez-vous est donc pris ce 9 juillet pour ce lancement des cultes agapes. Elle remercie les citoyens qui se sont investis pour nous accueillir.

Elle rappelle également les 20 ans de la Fête du raisin le 23 septembre 2017. Le comité est encore à la recherche de bénévoles.

11. Propositions individuelles

Motion :

M. Guy Mercier fait lecture de la motion. Celle-ci stipule que la commission ad hoc demande à la Municipalité de créer un règlement détaillé concernant les vacations des Municipaux.

M. le Président demande si l'une ou l'autre des personnes ayant signé cette motion souhaite prendre la parole.

Mme Christine Kaesermann : lorsque nous avons étudié les vacations. Ceci est confidentiel et elle n'en dira pas plus, mais ils ont vu des choses pas toujours équitables. Des Municipaux sont allés à la même manifestation et certains n'ont pas demandé de vacations et d'autres oui. Il y a disparité. Il faut qu'un règlement soit établi à fin de transparence avec les citoyens.

M. Andreas Meyer, Syndic : dans cette motion, il y a trois éléments, on parle de transparence, équité des membres de la Municipalité et décharge au Syndic. En effet, il explique comment cela fonctionne actuellement : nous avons des vacations qui peuvent être pour le même événement différentes car des personnes ne sont pas présentes durant toute la durée de la séance, car 2 séances au même endroit. L'autre élément, il existe des heures de vacations qui sont notées à moitié, cause d'apéritif en fin de séance. Ensuite l'aspect de transparence, nous avons un logiciel où chacun note ses heures et le Syndic vérifie avant chaque séance et s'il y a quelque chose qui pourrait être un objet de discussion, il ne valide pas. Le problème d'équité est complexe. La réalité est que chaque Municipal qui passe un temps plus grand à l'extérieur que d'autres, ceci est lié à la nature du dicastère. Ces affaires de vacations sont internes à la Municipalité et sont gérées de manière très saine.

M. Riccardo de Filippo, si ce n'est pas déjà écrit à quelque part il pense qu'il faut le faire.

M. Bernard Genton, en débarquant dans le dossier et en écoutant ce qui se dit, il voit les choses ainsi : soit on fait un règlement plus long que notre règlement communal rien que pour cet objet pour qu'il tienne compte de toutes les petites subtilités et différences et que ceci doit être vital, et il se dit qu'il faut faire un règlement extrêmement long et sophistiqué. Soit, on continue à faire un peu confiance à nos élus et à tenir compte de ce que **M. le Syndic** vient de nous énumérer. Voici son dilemme actuel.

M. Mathias Baumgartner rejoint ce que vient de dire **M. Bernard Genton** et voudrait juste rajouter que là dessus on peut faire confiance encore une fois de plus à la COGEFIN qui contrôle le tout.

Monsieur le Président passe la motion en vote. Celle-ci est refusée par 14 refus, 10 oui et 6 abstentions.

Tondeuses à gazon :

M. Albert Caillat : Nous avons reçu dernièrement les informations communales par tous-ménages et il aimerait savoir pour qui est désigné cet article no 40. Si une entreprise vient tondre mon gazon à 13h00, est-ce qu'il doit s'arrêter ou non et si une entreprise vient réparer mon toit est-ce qu'elle peut le faire à 13h00, mais surtout à qui je dois m'adresser s'il y a des citoyens récalcitrants ?

M. Andreas Meyer, Syndic signale que le règlement communal régit tout ça. S'il existe des incivilités ou des manques de bienséances de certaines personnes, il faut s'adresser à la Municipalité. Vous envoyez un courrier et les secrétaires nous le transmettent.

M. Albert Caillat : « il n'y a pas de Police ! »

M. Andreas Meyer, Syndic : il n'y a pas de police à proprement parler pour ceci. Si une plainte est déposée, elle suit le chemin ordinaire qui arrive à un moment donné à une gendarmerie. La Police ne se déplace pas pour ceci.

Budget rénovations des immeubles de la Commune :

M. René Groux, concernant le budget pour la rénovation de la salle Communale. Il informe être sorti mitigé voir noué à la sortie de la séance car on n'avance pas. A été refusé un projet. Par contre, si on connaissait exactement le coût de cette rénovation. De même concernant l'ancien collègue. Cela irait plus vite.

M. Andreas Meyer, Syndic : plusieurs choses sont impliquées dans cette question. Concernant le bâtiment Communal : effectivement, il y a une commission consultative qui a été nommée qui travaille sur l'élaboration de modifier ce site. Pour avoir un calcul exact des coûts pour rénover ce bâtiment, il faut demander un mandat d'architecture qui va nous faire les coûts exacts, ce mandat a été refusé par le Conseil. On peut prévoir une estimation mais il y aura des erreurs.

Micro Conseil :

M. Bernard Genton : signale que ce qu'il va dire ne doit pas être pris comme une amertume de quelqu'un qui n'a pas eu raison sur le 1^{er} amendement puisqu'il était minoritaire (il s'agit d'une boutade). Si l'on achète un 3^{ème} micro, vu la gym de **M. le Président** ce soir, cela va coûter combien ? 45.- ou 50.- avec ou sans les piles ?

M. le Président remercie **M. Genton** pour sa transition étant donné que M. le Commandant de corps est venu en hélicoptère.

M. Andreas Meyer, Syndic, avec ou sans les piles, mais si on avait su qu'il n'y avait qu'un seul appareil qui fonctionnait on aurait corrigé le tir.

Création d'un bureau d'architecte :

Mme Mireille Cardinaux demande où en est la demande de M. Pilloud par rapport à M. Genoud. **M. le Syndic** avait répondu que l'affaire était en cours et qu'il répondrait lors d'une prochaine séance. Y-a-t-il du nouveau ?

M. Andreas Meyer, Syndic : l'affaire est toujours en court.

12. Tribune libre : invité : M. le Commandant de corps Philippe Rebord, Chef de l'armée

M. le Commandant de corps Philippe Rebord, Chef de l'armée, nous fait un bel exposé sur la situation de la Suisse face au terrorisme. Au terme de son exposé, il est applaudi chaleureusement par l'assemblée.

4 Conseillères quittent la séance lors de la tribune libre, ce qui porte à 30 le nombre de Conseillers présents. En cas de votation, la majorité est à 16.

13. Clôture de la séance

Prochaines votations : 24 septembre 2017

Le prochain Conseil Général aura lieu le 19 septembre 2017

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h49.

Pour le bureau

Le Président



Richard Aguet



La Secrétaire



Mireille Sanchez